



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comte

Vesoul, le 12 septembre 2017

Unité Départementale Haute-Saône, Centre et Sud Doubs
Antenne de Vesoul
Subdivision 1

Nos réf. : UDHSCSD/PR/BS/VA 2017 - 0912A

Vos réf. :

Affaire suivie par : Benoît SCHIPMAN

benoit.schipman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03 84 77 70 69

E-mail : ud70-25.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Commission de Suivi de Site du 12/09/2017 – Suez RR IWS Naturals France
à Vaivre-et-Montoille**

En réponse à la question sur la fréquence des mesures, les prescriptions sont reprises ci-après, ainsi que les résultats de mesures pour 2017.

Extrait des prescriptions de l'arrêté d'autorisation

« ARTICLE 2.9.1.5 - Prévention de la pollution atmosphérique

Les déchets et réactifs pulvérulents sont acheminés dans des véhicules à carrosserie fermée étanche ou sous forme conditionnée (big-bag).

*Le dépotage des produits pulvérulents s'effectue de manière étanche dans des silos équipés de filtres. Les filtres sont régulièrement entretenus et font l'objet d'une vérification aléatoire par analyse des concentrations pour l'un des filtres à l'occasion de la vérification **tous les deux ans** de l'efficacité du filtre associé au malaxeur. L'efficacité est vérifiée par une mesure en sortie des concentrations par un organisme spécialisé.*

Les silos sont équipés d'indicateurs de niveau. La manipulation des produits pulvérulents lors des transferts, dosages, malaxages, pressages, s'effectue de manière étanche. »

« ARTICLE 2.10.2.1 - Autosurveillance des émissions atmosphériques canalisées ou diffuses

Les mesures portent sur les rejets suivants :

[...]

Rejet malaxeur n° 3

*L'exploitant mesure **une fois tous les deux ans** les paramètres suivants :*

	Malaxeur
<i>mg/Nm³</i>	
<i>H₂S</i>	X
<i>poussières totales</i>	X
<i>plomb</i>	X
<i>zinc</i>	X
<i>cadmium</i>	X
<i>chrome</i>	X
<i>nickel</i>	X
<i>cuivre</i>	X
<i>arsenic</i>	X
<i>mercure</i>	X
<i>manganèse</i>	X
<i>dioxines et furanes (ng/g de produit sec I TEQ OMS)</i>	X

Les valeurs en concentration sont comparées à celles de l'évaluation des risques sanitaires.
[...]

Comparatif ERS / concentrations mesurées en 2017

	Malaxeur ERS	Malaxeur 2017	C1 ERS	C1 2017
Type				
Diamètre (m)	0,15	0,15	0,2X0,22	0,2X0,22
Débit de rejet (Nm ³ /h gaz sec)	4790	6630	2600	1880
Hauteur rejet (m)	4	4	20	20
Température émission (°C)	23,8	17,1	25,7	8
Fonctionnement (par an)	8h/j, 5j/sem 52 sem/an	8h/j, 5j/sem 52 sem/an	lors des dépotages : 58h/an	lors des dépotages : 58h/an
Concentrations (mg/Nm ³)				
H ₂ S	0,22	0,12		
Poussières totales	0,44	0,0032	9,7	3,9
Plomb	0,0061	0,00084	0,107	0,00045
Zinc		0,0038		0,0012
Cadmium	0,0004	0,000044	0,0049	0,00019
Chrome	0,049	0,0011	0,019	0,0014
Nickel	0,074	0,0012	0,023	0,0016
Cuivre	0,0053	0,00044	0,106	0
Arsenic	0,003	0	0,038	0
Mercure	0,0012	0	0,0078	0
Manganèse	0,0419	0,0008	0,008	0,0012
Dioxines et furanes	2,68E-09	0	5,91E-08	0